

Province de LIEGE

**EXTRAIT du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL.**

Arrondissement de LIEGE

SEANCE PUBLIQUE DU 26.08.2025.



Administration communale
de et à 4340 AWANS

Présents :

M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre - Président;
M. Samuel DE TOFFOL, M. Maurice BALDEWYNS,
Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO, Mme
Adeline LOMBART, Échevins;
M. Louis VANHOEF, Président du CPAS;
M. Pierre-Henri LUCAS, M. Dominique LUGOWSKI, M.
Jean-Jo MACOURS, M. Jean-Paul VLENNE, Mme
Cécile BOCK, M. François LEJEUNE, Mme Charline
DRISKET, M. Didier MACOURS, M. Luc TOSQUIN, M.
Johan VANHOEF, M. Didier STEYNEN, Mme Fanny
GREGOIRE, M. Victor DEBOUT, Mme Isabelle
GRAINDORGE, Mme Muriel MEERTENS-RAVAGNAN,
Conseillers;
M. Michel SOMMACAL, Directeur Général f.f.;

Objet : **URBANISME - PU5680 - Démolition d'une annexe et d'un garage,
construction d'une habitation et d'un garage supplémentaire, rue Jacquet 6
à 4340 Othée et rue Robert 2b à 4340 Othée, cadastré Othée (5) section B n°
816 M, 817 K, 817 C - Décision.**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (2004) tel que modifié et notamment l'article L1122-30 qui prescrit entre autres que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure ;

Vu le Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ;

Vu la demande de permis d'urbanisme PU5680 de Madame Thonnon Sidonie et Madame Thonnon Jeanne déclarée complète dans l'accusé de réception envoyé en date du 17/02/2025 ;

Considérant que cette demande vise la démolition d'une annexe et d'un garage, construction d'une habitation et d'un garage supplémentaire sise rue Jacquet 6 à 4340 Othée et rue Robert 2b à 4340 Othée, et cadastrée Othée (5) section B n° 816 M, 817 K, 817 C ;

Considérant que le trottoir prévu aura une largeur variable de 165 à 168cm ;

Considérant que le plan visé à l'article 11, 3° dudit Décret a été fourni à l'Administration communale ;

Attendu que le Décret relatif à la voirie communale prévoit que le Conseil communal doit prendre connaissance des résultats de l'enquête publique à laquelle la demande a été soumise ;

Attendu que la demande a été soumise à une première enquête publique du 24/02/2025 au 26/03/2025, en application de ce Décret relatif à la voirie communale ; que l'affichage n'a pas été effectué dans les temps ;

Attendu que la demande a donc été soumise à une seconde enquête publique du 26/03/2025 au 25/04/2025, en application de ce Décret relatif à la voirie communale ;

Attendu qu'aucune réclamation n'a été introduite ;

Considérant que le projet permettra la création d'un trottoir utilisable et, partant, l'amélioration de la sécurité des usagers faibles ; que ce trottoir est conforme au GRU et sera réalisé conformément aux prescriptions du cahier des charges QUALIROUTES ;

Sur la proposition du Collège Communal ;

DECIDE, à l'unanimité des membres votants :

Article unique : D'émettre un avis favorable à la demande de modification de voirie le long de la parcelle concernée par le projet, sis rue Jacquet 6 à 4340 Othée et rue Robert 2b à 4340 Othée, et cadastrée Othée (5) section B n° 816 M, 817 K, 817 C, ainsi que le prévoit le plan de délimitation de l'atelier d'architecture Louis & Royer, réceptionné le 22/01/2025.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire,

(s) M. SOMMACAL

Le Bourgmestre - Président,

(s) T. SMOLDERS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général f.f.

Le Bourgmestre,

Michel SOMMACAL



Thibaud SMOLDERS